LIGNES DIRECTRICES

L'Association canadienne du stationnement (ACS) s'engage à appuyer l'enrichissement des connaissances dans le secteur du stationnement et les domaines connexes grâce à l'aide apportée par le Fonds des Bourses d'études de l'Association canadienne du stationnement.

NOMBRE DE BOURSES D'ÉTUDES ET VALEUR/DURÉE DU FINANCEMENT

Trois bourses d'études, d'une valeur de 2 000 $ CA chacune, seront remises à des étudiantes et étudiants admissibles pour une année académique. Les bourses sont distribuées comme suit :

- Deux bourses destinées aux étudiants inscrits à un programme de baccalauréat ou de diplôme collégiales.
- Une bourse destinée aux étudiants inscrits à un diplôme en techniques ou technologies de l'industrie du stationnement.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne qui présente une demande doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Être membre de classe A, avoir un parent ou un tuteur membre de classe A, ou être une employée ou un employé d'un membre de classe A dont les fonctions sont liées au stationnement à au moins 50 %.
- Prévoir d'entamer ou de poursuivre, **à l'automne 2026-2027**, des études à temps plein dans un programme menant à un premier baccalauréat, diplôme collégial ou diplôme technique;
- **Et,** avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 70 % ou l'équivalent au cours des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles. (Les cours hors programme liés au perfectionnement professionnel ou personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.)

ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES :

Les candidats doivent fréquenter un établissement d'enseignement canadien ou un établissement affilié ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p. ex. une université, un collège ou un cégep qui décerne des diplômes technique).

DOMAINE D'ÉTUDES ET EXIGENCES RELATIVES AU PROGRAMME

Bourses au niveau du baccalauréat ou du diplôme collégial :

- Il n'y a aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline, pourvu que le programme soit **d'une durée minimale de deux ans**.
- Les programmes préparatoires à l'université (p. ex. diplômes préuniversitaires conférés entre autres par les cégeps) ne sont pas admissibles.
- Les trimestres ou années de stage coopératif ne sont pas admissibles au financement.

Bourse au niveau du diplôme technique en industrie du stationnement :

Les programmes admissibles sont les suivants :

- Techniques des systèmes informatiques
- Technologie du génie informatique
- Techniques de l'électronique
- Technologie du génie électronique

Le programme d'études doit être accrédité par le Conseil canadien d'accréditation technique et d'une durée de douze mois, de dix-huit mois ou de deux ans.

CONDITIONS ET RESTRICTIONS

- Si vous avez commencé des études postsecondaires en **janvier 2026**, vous êtes admissible au concours de cette année. Veuillez noter que, si la bourse vous est attribuée, elle sera appliquée au trimestre d'automne 2026 et versée en septembre.
- Le financement prendra fin au terme de l'année scolaire au cours de laquelle la personne qui présente la demande ou encore son parent, sa tutrice ou son tuteur cessera d'être membre de classe A de l'ACS, ou que la personne qui présente la demande cesse d'être à l'emploi d'une ou d'un membre de classe A de l'ACS.
- Les personnes ayant déjà obtenu une Bourse d'études CPA **sont admissibles.**
- L'ACS se réserve le droit de modifier son parrainage du programme de bourses d'études ou d'y mettre fin sans préavis.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les demandes doivent être soumises par l'entremise du portail en ligne au plus tard le **15 avril 2026, à 13 h (HE)** au https://portal.scholarshippartners.ca/.

Accédez au programme de bourses en utilisant le code de l'entreprise suivant : **258CPA2026**

La demande doit être remplie et soumise par l'étudiant et non par leur parent ou tutrice ou tuteur légal. Pour toute question, veuillez communiquer avec Partenaires en bourses d'études Canada (PBEC) au https://spc.univcan.ca/.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :

- Le formulaire Consentement de l'employée ou de l'employé dûment rempli par la ou le membre de class A de l'ACS;
- Deux formulaires de référence (scolaire et parascolaire) complétées par des personnes qui ne sont pas apparentées à la candidate ou au candidat; **Veuillez noter que les *lettres* de recommandation ne seront pas acceptées.**
- Un relevé de notes des trois derniers trimestres pour lesquels des notes sont disponibles. Les notes obtenues dans le cadre de l'enseignement à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus d'évaluation indépendant reconnu;
- Une dissertation décrivant les activités parascolaires, bénévoles et au sein de la collectivité réalisées au cours des trois dernières années.

Des directives détaillées se trouvent sur le formulaire de demande. Seules les demandes complètes seront évaluées, et aucune demande de report de la date limite ne sera accordée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes sont évaluées en fonction :

- du rendement scolaire;
- des activités bénévoles, communautaires et parascolaires;
- du contenu et de la pertinence des formulaires de recommandation.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Un comité formé de représentantes et représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par PBEC sélectionne les titulaires de bourse. L'ACS n'a aucun droit de regard sur le choix des titulaires. La décision du comité est irrévocable.

La répartition régionale sera prise en compte dans la sélection des bénéficiaires des bourses. Une préférence sera accordée aux étudiants poursuivant des études dans un domaine lié au stationnement, à la mobilité ou aux transports.

DEMANDES RETENUES

Les personnes dont la demande est retenue recevront une notification de l'obtention d'une bourse d'études en **août**. Elles seront tenues de compléter le processus d'acceptation de la bourse d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, dont la preuve d'inscription à leur établissement d'enseignement.

Dans les dix jours suivant l'acceptation de leur bourse, les titulaires devront fournir une notice biographique et un portrait en haute résolution qui seront inclus dans les publications à l'intention des membres de l'ACS. Ces pièces doivent être envoyées à Carole Whitehorne, directrice générale, à carole@canadianparking.ca.

VERSEMENT

Le versement de la bourse d'études sera effectué à la fin du processus d'acceptation de celle-ci et après l'examen de tous les documents justificatifs. PBEC versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de l'ACS.

Il revient aux titulaires de veiller à ce que le paiement de leurs droits de scolarité soit effectué dans les délais prévus par leur établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études. Les établissements d'enseignement verseront le paiement aux titulaires selon les pratiques en vigueur.

ADMINISTRATION DU PROGRAMME

Les communications se feront par l'entremise du portail. Les titulaires d'une bourse sont responsables d'informer PBEC de tout changement de leurs coordonnées en tenant leurs renseignements à jour sur le portail. Les personnes qui présentent une demande doivent veiller à ajouter l'adresse bourses@univcan.ca à leur liste d'expéditeurs autorisés dans les options de gestion de courriels afin de pouvoir continuer à recevoir les messages importants de PBEC.

L'administration du programme de Bourses d'études de l'ACS a été confiée à PBEC, une division d'Universités Canada. Universités Canada est associée à des entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 140 programmes de bourses d'études qu'elle offre à des entreprises, à des organismes gouvernementaux et à des fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

CALENDRIER

Date	Activité
10 mars 2026	Début de la période de présentation des demandes
15 avril 2026	**Date limite pour soumettre les formulaires de demande et tous les documents justificatifs**
Août	Envoi des résultats du concours aux candidates et candidats Envoi des invitations à effectuer le processus d'acceptation de la bourse
16 septembre 2026	Date limite pour terminer le processus d'acceptation de la bourse
Septembre-octobre 2026	Versement des fonds et envoi des courriels de confirmation aux titulaires